

Le 2 décembre 2015

[Traduction]

Personnes âgées

M. Fitch : Hier, le discours du trône portait pas mal sur les 12 derniers mois. Aujourd'hui, le premier ministre et moi avons une petite affaire non résolue que nous devons régler pour pouvoir aller de l'avant. En mars dernier, dans le discours du budget, le premier ministre a dit que le gouvernement procéderait à des évaluations du revenu des personnes en foyer de soins ou entrant en foyer de soins. L'évaluation comprenait les liquidités et était aussi appelée une rafle. L'opposition a dit que c'était un mauvais choix en matière de politique et voulait qu'elle soit annulée. Des groupes représentant les personnes âgées ont dit que c'était un mauvais choix en matière de politique et voulaient qu'elle soit annulée. Après de très nombreux mois d'angoisse pour de nombreuses personnes âgées, le premier ministre a annulé la ponction des actifs. Je me demande ceci aujourd'hui : Le premier ministre donnerait-il aux personnes âgées l'assurance qu'il ne sera plus question de ponction des actifs pendant son mandat?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux parlementaires à l'Assemblée législative ; j'espère qu'ils ont aimé les semaines et les mois qui se sont écoulés pendant que nous ne siégeons pas à la Chambre. Bien sûr, je veux aussi souhaiter la bienvenue au député de Carleton ; je suis convaincu qu'il travaillera très fort à représenter sa collectivité et les personnes qui lui ont accordé leur confiance.

Je pense qu'il est aussi important de souligner le fait que notre gouvernement a présenté des choix que nous devons faire ensemble, en tant que province. Bien sûr, nous avons un déficit, une dette et des défis économiques à surmonter.

[Traduction]

Le président : À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'espère que l'opposition prendra le temps de nous faire des suggestions quant aux façons de surmonter ces défis.

Pour répondre plus spécifiquement à la question, je vais dire que nous avons très clairement établi que la politique qui a été présentée en ce qui concerne les foyers de soins ne sera pas considérée de nouveau. Nous l'avons très clairement dit il y a des mois, lorsque nous avons fait une annonce à cet égard.



[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, il s'agissait d'une suggestion de l'opposition. J'aimerais que le premier ministre nous donne une indication claire, sans préambule ni sans langage fleuri. Lorsque la ponction des actifs a été annulée, le premier ministre a dit : Nous balayons de la table la politique. Ce balayage pourrait vouloir dire un certain nombre de choses. Le premier ministre pourrait-il être seulement très clair et précis et dire qu'il ne remettra pas la ponction des actifs sur la table aussi longtemps qu'il sera premier ministre?

L'hon. M. Gallant : J'ai répondu à la question. Je suis désolé si le député d'en face n'a pas aimé le fait que je souhaite dans mon préambule la bienvenue à l'Assemblée législative à tout le monde ainsi qu'au député de son propre parti qui occupe maintenant le siège pour représenter les gens de Carleton. Je suis désolé si ces 30 secondes ont irrité le député d'en face, mais je pense qu'il est important pour nous de reconnaître que ce sont les gens de nos circonscriptions et du Nouveau-Brunswick qui nous ont envoyés ici. Nous avons le devoir de les représenter de notre mieux.

Comme j'ai répondu à la question, je vais passer à deux déclarations de députés afin de préciser quelques éléments. Il a été mentionné que l'enseignement postsecondaire n'avait pas occupé beaucoup de place dans le discours du trône. Je pense qu'il est important de souligner que, pour nous, lorsque nous parlons d'éducation, cela comprend le développement de la petite enfance, l'alphabétisation des adultes et l'enseignement postsecondaire. De fait, l'éducation a sa propre section. Le discours du trône comptait quatre sections. En outre, le mot « éducation » a été mentionné 12 fois.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre a décidé de ne pas répondre à la question. C'est bien, mais j'aimerais passer à une autre question, car la ponction des actifs a causé beaucoup d'inquiétudes et de préoccupations chez les personnes âgées de la province, même jusqu'au point où un certain nombre de personnes ont envisagé de quitter la province à cause des mauvais choix du gouvernement actuel en matière de politique. De plus, le premier ministre a fait preuve d'un manque flagrant de respect lorsqu'il a pris la parole à la Chambre et, après avoir promis aux personnes âgées qu'il ne toucherait pas à leurs actifs... Il a fait cette promesse lors d'une AGA de la coalition des personnes âgées. Il a dit : Si vous n'avez pas de vidéo, je ne l'ai pas dit. Comme des perroquets, un certain nombre de ses ministres ont répété la même chose.

Le premier ministre sait que le respect commence en haut de l'échelle. Ferait-il preuve de respect envers les personnes âgées, donnerait-il l'exemple et présenterait-il aujourd'hui ses excuses aux personnes âgées en raison de l'angoisse qu'il leur a fait vivre pendant tous ces mois?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Je n'apprécie guère les propos du chef de l'opposition à mon sujet ; j'aimerais qu'il démontre où j'ai tenu ces propos qu'il m'attribue. Je pense qu'il est important de toujours préciser très clairement les sources à l'origine des choses que nous disons ici, à la Chambre. En outre, lors de l'annonce que nous avons faite il y a quelques mois, nous avons clairement dit avoir fait des erreurs, en tant que gouvernement, lorsqu'est venu le temps de communiquer et de travailler avec les gens à l'élaboration de la politique. Nous allons corriger ces choses et nous allons bien sûr tirer les leçons de nos erreurs. Je l'ai très clairement dit, et cela me fera plaisir de le répéter encore une fois aujourd'hui. J'ai déjà répondu à cette question, et ce, à plusieurs reprises.

Je vais donc passer à la déclaration d'un député du côté de l'opposition, qui a dit que nous n'avons pas été transparents. Je suis très surpris d'entendre cela. Le rapport que nous avons déposé, il y a quelques jours, est la plus grande marque de transparence manifestée par un gouvernement depuis des années ici, au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. Fitch : C'est intéressant, car le premier ministre parle de transparence, et nous allons traiter de certains des chiffres et certaines des années que le gouvernement choisit pour appuyer sa cause, ce qui, encore une fois, n'est pas très bien. C'est intéressant que le premier ministre dise encore une fois qu'il n'y a pas de vidéo pour prouver ce qu'il a dit. C'est intéressant qu'un certain nombre de députés progressistes-conservateurs soient retournés à l'AGA de la coalition des personnes âgées il y a quelques mois à peine. Le chef du Parti vert et le chef du NPD étaient présents. Assez bizarrement, aucun député libéral n'était présent.

Dans le procès-verbal de la réunion... Il s'agissait d'une assemblée générale annuelle, et le procès-verbal de l'année précédente a été lu. Selon le procès-verbal, le premier ministre avait dit qu'il ne toucherait pas aux actifs des personnes âgées. Personne n'a pris la parole pour corriger ce procès-verbal. Personne n'a pris la parole pour dire : Il faut une correction, car le premier ministre n'a pas dit cela. Voilà, nous avons le procès-verbal d'une AGA qui indique que le premier ministre a pris la parole pour dire qu'il ne toucherait pas aux actifs. Maintenant, une fois de plus, nous voyons le premier ministre manquer de respect. Il a la parole. Il devrait présenter ses excuses aux personnes âgées.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je suis un peu perplexe ; il y a des mois que nous avons annoncé que nous n'allions pas faire les changements à la politique concernant les foyers de soins qui avaient été proposés dans le précédent budget. Nous avons très clairement dit que nous n'allions pas proposer ces changements à nouveau.



Si le chef de l'opposition avait des problèmes, il aurait dû parler aux médias ou appeler notre ministre ou moi-même. Je suis un peu confus. En effet, en plus de tout ce que j'ai énuméré, nous avons déposé un rapport, il y a quelques jours, qui, comme le discours du trône prononcé hier, indique que nous avons des choix à faire en tant que province. Je suis un peu surpris de voir que le chef de l'opposition ne prend pas le temps aujourd'hui, au cours de la période des questions, de parler et de discuter de ce rapport et même de débattre de comment nous allons nous y prendre en tant que province pour faire des choix qui sont difficiles. En effet, nous reconnaissons que ces choix ne seront pas faciles.

Alors, j'indique au chef de l'opposition que nous nous concentrons sur le rapport en question, qui est très important pour l'avenir de notre province.

[Traduction]

M. Fitch : La ponction des actifs des personnes âgées était un mauvais choix. Étant donné que c'était un mauvais choix de la part du gouvernement actuel, je n'ai aucune confiance dans les choix qu'il fera dans l'avenir. Voilà pourquoi nous soulevons la question ici aujourd'hui.

Vendredi dernier, le premier ministre a rencontré la coalition et des membres de groupes de personnes âgées. Ensuite, pendant la fin de semaine, il a fait campagne avec les candidats de Beauséjour et de Papineau. Puis, lundi, il a annulé la ponction des actifs des personnes âgées. Je me demande si le premier ministre nous dirait ceci aujourd'hui : Le candidat libéral de Beauséjour et le candidat libéral de Papineau lui ont-ils donné la voie à suivre en matière de politique? Est-ce la raison pour laquelle il a annulé la ponction des actifs des personnes âgées? Pourquoi ne dit-il pas exactement aux gens la source de la voie prise?

L'hon. M. Gallant : La réponse à la question est non.

Étant donné que j'ai répondu à la question très franchement, je vais maintenant utiliser mon temps pour parler de ce que j'ai entendu la députée d'en face mentionner dans les médias. Encore une fois, dans une déclaration de député, quelqu'un d'en face a discuté de certains des plans que nous avons pour investir dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

Je veux que les gens d'en face précisent pour nous, en tant que gouvernement, et pour les gens du Nouveau-Brunswick s'ils appuient nos investissements dans les infrastructures. Nous avons entendu des critiques encore ce matin parce que nous investissons pour créer des emplois et stimuler l'économie. Nous avons entendu la députée d'en face dans les médias ce matin. Elle parlait du fait qu'elle ne pensait pas que nous devrions dépenser pour les infrastructures. Je l'invite à nous dire si nous devrions investir dans l'amphithéâtre à Edmundston. J'invite les gens d'en face à prendre la parole pour nous dire si nous devrions investir dans les travaux de rénovation d'écoles à Riverview et à Woodstock. Sont-ils en faveur ou contre les investissements dans notre avenir, dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick?

M. Fitch : C'est très clair.



(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Encore une fois, lorsque nous parlons d'investissements dans les écoles et l'éducation, il s'agissait d'une de nos priorités. De fait, si on revient en arrière, j'étais la personne qui a fait d'énormes pressions pour que l'agrandissement de Riverview soit inclus dans la liste des dépenses en capital. Encore une fois, je n'ai pas de leçon à tirer du premier ministre ici aujourd'hui.

Le premier ministre peut peut-être tirer une leçon pour diriger, car le respect vient du haut de l'échelle. Les gens comptent sur leur dirigeant en matière de respect. Dans une réponse à une demande du droit à l'information, le chef de cabinet parle des groupes de personnes âgées au Nouveau-Brunswick comme étant des personnes négatives qui ont parlé aux médias. Je me demande si l'attitude du chef de cabinet, où il dit que les personnes âgées sont négatives, est la même que celle du premier ministre. Cette attitude est-elle celle du premier ministre ou seulement celle du chef de cabinet?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons clairement indiqué que la politique qui a été présentée dans le dernier budget concernant les foyers de soins n'ira pas de l'avant et ne sera pas présentée de nouveau. Nous avons dit clairement que nous devons apprendre de nos erreurs et nous allons faire en sorte que, à l'avenir, nous allons mieux communiquer avec les gens du Nouveau-Brunswick. Nous allons nous assurer d'avoir des conversations avec les personnes qui représentent diverses organisations et, bien sûr, avec les gens du Nouveau-Brunswick.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons été très transparents pour ce qui est du rapport qui énumère les choix que nous devons faire en tant que province. Encore une fois, je demande au chef de l'opposition ceci : Appuie-t-il les investissements du gouvernement ou les appuie-t-il seulement lorsque ces derniers ont lieu dans sa circonscription? Si tel est le cas, qu'il l'indique clairement.

[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre essaie d'esquiver la question, car c'est un peu préoccupant pour le public que les attitudes entourant le Cabinet du premier ministre, où les gens sont appelés négatifs s'ils s'adressent à la presse pour exprimer leurs opinions... Encore une fois, je pense que cela donne le ton ici à l'Assemblée législative pour les prochaines semaines et jusqu'au printemps.

Le premier ministre a l'occasion de présenter ses excuses pour l'angoisse qu'il a causée au groupe de personnes âgées. Il a la possibilité de dire à son chef de cabinet qu'il devrait s'excuser pour les commentaires qu'il a mis dans ses courriels, en parlant de personnes



négatives qui ont parlé à la presse. Il s'agit d'un moyen pour utiliser la peur contre les personnes qui veulent dénoncer et défier le gouvernement à propos de certains de ses choix et certaines de ses décisions en matière de politiques. Si le premier ministre ne présente pas ses excuses et n'est pas respectueux, peut-être que le chef de cabinet aimerait s'excuser pour le courriel qu'il a envoyé dans lequel il a dit que les personnes âgées étaient négatives. Il peut l'envoyer tout de suite par gazouillis, car nous savons que de nombreux employés libéraux gazouillent constamment. Le premier ministre dira-t-il au chef de cabinet de s'excuser?

L'hon. M. Gallant : En réalité, j'ai déjà présenté mes excuses pour l'angoisse que nous avons causée. De fait, je l'ai fait il y a des mois. J'aimerais signaler que nous ne voyons pas très souvent un premier ministre, ou un politicien, d'ailleurs, admettre des erreurs. Nous avons vraiment dit il y a des mois que nous étions très tristes de voir que nous avons agi ainsi et que nous avons causé de l'angoisse chez les personnes âgées. Nous l'avons déjà admis. Nous avons aussi admis que nous avons appris de nos erreurs. Nous devons mieux communiquer les politiques, nous devons mieux faire participer les parties prenantes et nous devons veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick puissent exprimer leurs opinions et leurs préoccupations. J'ai dit tout cela il y a des mois. Je peux le faire de nouveau sur le parquet de l'Assemblée législative, ce que je viens de faire.

Je pense qu'il est important, toutefois, que nous commençons à discuter certains des choix qui nous sont présentés et sont incroyablement lourds de conséquences. Nous avons un rapport qui comprend des augmentations des recettes et des réductions des dépenses se chiffrant à 1 milliard de dollars. Je dirais, très humblement, au chef de l'opposition de concentrer ses efforts à nous donner son avis sur ce que nous devrions faire de tels choix.

M. Fitch : Nous serons très heureux de passer en revue la liste de choix qu'il présente à la population. Les gens d'en face ont été élus pour gouverner. Ils ont la majorité. Ils utilisent cette majorité dans les comités et les sous-comités de l'Assemblée législative pour imposer leurs modifications aux règlements et ainsi de suite.

Il est clair que nous voulons aussi passer à d'autres sujets. La ministre de la ponction des actifs des personnes âgées a dit que la politique était bonne. Si le premier ministre a présenté ses excuses, s'il a dit qu'il ne remettrait plus la mesure à l'ordre du jour, il ne lui reste évidemment qu'une chose à faire et c'est de demander à sa ministre de se retirer, ou de remanier son Cabinet, en raison des relations et du respect qu'obtient la ministre après avoir insisté sur cette ponction des actifs pendant de si nombreux mois, tant de mois, en sachant que cela causait tant de soucis et d'angoisse aux personnes âgées de la province. La ministre a dit que la politique était bonne. Donnons-lui l'occasion de présenter ses excuses et de dire au public que la mesure ne sera plus jamais à l'ordre du jour.

L'hon. M. Gallant : Je pense que nous essayons autant que possible, puisque c'est le premier jour à l'Assemblée législative, d'être respectueux. De toute évidence, il ne s'agit pas du nom du ministère ni de la ministre. Je ne pense pas que le chef de l'opposition contribue vraiment beaucoup au débat et à la discussion lorsqu'il s'abaisse ainsi.



Le plus récent budget a-t-il été facile pour nous? Absolument pas, parce qu'il n'était pas facile pour les gens du Nouveau-Brunswick, et nous le reconnaissons. Nous savons que nous avons demandé aux gens du Nouveau-Brunswick d'accepter des choix difficiles et de faire des choix difficiles avec nous. Nous reconnaissons aussi que le discours du trône, le rapport sur les choix et ce que nous disons depuis quelque temps préparent le terrain pour des choix plus difficiles et pénibles. Nous reconnaissons que les gens du Nouveau-Brunswick en subiront les conséquences. C'est pourquoi il est si crucial que nous débattions et discussions, en tant que province, de la meilleure façon d'ouvrir la voie à un avenir meilleur dans notre province. Encore une fois, je demanderais humblement au chef de l'opposition de participer.

[Original]

Révision stratégique des programmes

M^{me} Dubé : Au cours de la dernière année, nous avons beaucoup vécu dans l'incertitude au Nouveau-Brunswick. Nous avons certainement vu que toutes les options sont sur la table. Il y a eu une tournée provinciale, avec plusieurs discussions. Nous avons également vu un rapport, qui a été dévoilé par le gouvernement suite à ces consultations. D'autres rapports ont aussi été publiés pour discuter des choix à faire au Nouveau-Brunswick.

J'aimerais entendre le ministre responsable de la révision stratégique des programmes nous dire s'il est prêt aujourd'hui à éliminer certaines options. Nous pourrions parler, par exemple, de l'élimination de lits dans les divers hôpitaux du Nouveau-Brunswick et certainement dans les régions rurales. Il est aussi question de la fermeture de petits hôpitaux et de la conversion de petits hôpitaux en foyers de soins.

Maintenant que le ministre a déposé le rapport et qu'il a consulté les gens, j'aimerais l'entendre nous dire s'il est prêt...

L'hon. M. Gallant : Je sais que le ministre a bien hâte de répondre aux questions de la députée de l'opposition, mais je ne peux m'abstenir de répondre à la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre, qui a dit être contre nos investissements irresponsables dans les infrastructures. Elle a dit que ce sont des investissements que nous ne devrions pas faire.

J'aimerais qu'elle se lève aujourd'hui et qu'elle nous dise si elle appuie les investissements que nous avons faits dans l'amphithéâtre à Edmundston. Ce sont des investissements qui ont été faits et qui ont pu l'être en raison du fait que nous mettons la priorité sur les infrastructures qui vont créer des emplois, stimuler l'économie et nous aider à prospérer à long terme. Alors, j'espère que, au cours des prochaines minutes, la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre va finalement clarifier la position de son parti. Êtes-vous en faveur des investissements dans les infrastructures ou, encore une fois, êtes-vous en faveur de ceux-ci seulement lorsqu'ils se retrouvent dans vos propres circonscriptions?



M^{me} Dubé : Je peux certainement dire au premier ministre que je suis contre l'élimination des lits dans les hôpitaux et la fermeture des petits hôpitaux dans les régions rurales de la province. De plus, je suis certainement contre la conversion des petits hôpitaux en foyers de soins, parce que ce n'est certainement pas un bon milieu de vie pour les personnes âgées. Ma question au premier ministre est celle-ci : Est-il prêt à éliminer certaines options? Si oui, de quelles options s'agit-il?

L'hon. M. Gallant : Merci de me donner la chance de jaser avec la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre ; j'apprécie énormément les propos qu'elle vient de tenir. Merci de me suggérer de ne pas toucher à certains services, mais, maintenant, j'aimerais entendre parler de ce à quoi nous devrions toucher. Quels sont les choix que nous devrions faire? Encore une fois, si elle veut aller dans les médias pour dire qu'elle est contre nos investissements dans les infrastructures, je pense que les gens de sa circonscription, de sa région et de sa province ont le droit de savoir si elle est pour ou contre les investissements dans les infrastructures que nous avons faits dans l'amphithéâtre à Edmundston?

M^{me} Dubé : Si vous aviez écouté l'entrevue, vous auriez compris que je n'ai pas nécessairement parlé contre toutes les infrastructures, car nous en aurons toujours besoin au Nouveau-Brunswick. Par contre, j'ai mis des choix très clairs sur la table ; ils sont là. Le premier ministre est-il prêt aujourd'hui à mettre fin à cette crainte qui règne dans les régions particulièrement rurales au Nouveau-Brunswick? Les choix sont tous sur la table, et il devrait commencer à identifier certains éléments qui ne sont pas nécessairement une option qu'il considère, soit la fermeture de lits, la fermeture d'hôpitaux et la conversion de petits hôpitaux en foyers de soins pour les personnes âgées, ce qui n'est certainement pas un milieu acceptable pour elles. Ma question au premier ministre est la suivante : Est-il prêt à commencer à éliminer certains choix qui sont sur la table?

[Traduction]

L'hon. M. Gallant : Voilà qui est très alarmant. Si nous voulons nous attaquer aux défis qui se dressent devant nous, nous devons nous écarter de la petite politique.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre. Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

L'hon. M. Gallant : Nous ne pouvons pas être seulement en faveur des mesures qui sont bonnes pour nos circonscriptions. Nous devons représenter l'ensemble de la province. Nous devons veiller à améliorer la qualité de vie de tous les gens du Nouveau-Brunswick, et pas seulement des gens de nos circonscriptions. Il est tout à fait regrettable, selon moi, que la députée d'en face prenne la parole et dise qu'elle est contre les investissements dans les infrastructures, mais qu'elle est en faveur de l'amphithéâtre dans sa circonscription. Il est clair que les parlementaires d'en face sont en faveur de l'amphithéâtre à Edmundston. Il est clair



que les parlementaires d'en face sont en faveur des rénovations des écoles à Riverview et à Woodstock. Les gens d'en face pourraient-ils nous dire quels investissements leur parti n'appuie pas, ou devrions-nous simplement présumer que les investissements dans les infrastructures qu'ils n'appuient pas sont simplement les investissements dans nos circonscriptions?

Infirmières de l'Ordre de Victoria

M. Steeves : Il y a précisément une semaine, la fermeture soudaine des bureaux des Infirmières de l'Ordre de Victoria dans la province a littéralement plongé dans le chaos la vie de milliers de personnes du Nouveau-Brunswick. Des programmes visant les bébés en santé, aux programmes pour les mères et l'allaitement, en passant par les soins pour nos anciens combattants, il y a un grand vide dans la prestation des services de santé essentiels. Plus de 100 personnes ont aussi perdu leur emploi.

Des gens inquiets et incertains de ce qui pourrait arriver ensuite communiquent avec tous les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre ainsi que, j'en suis sûr, un grand nombre de parlementaires du côté libéral. Le ministre a maintenant eu une semaine pour élaborer un plan d'urgence provisoire. Je demande au ministre de prendre la parole et de dire à la Chambre en quoi consiste le plan.

L'hon. M. Boudreau : Je remercie l'opposition de la question. L'annonce que les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada ont faite vendredi — il n'y a pas tout à fait une semaine, contrairement à l'opinion du député — a sans aucun doute bouleversé l'ensemble de la province et probablement l'ensemble du pays. Les Infirmières de l'Ordre de Victoria sont des tiers fournisseurs de services et ne sont pas directement liées au gouvernement. Six provinces du pays sont touchées par la fermeture des bureaux des Infirmières de l'Ordre de Victoria. Il ne s'agit pas d'une mesure prise par le gouvernement ni d'une responsabilité du gouvernement. Les Infirmières de l'Ordre de Victoria fournissent des services aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous évaluons actuellement les répercussions de la fermeture des bureaux des Infirmières de l'Ordre de Victoria et cherchons où sont les bris dans les services et quels autres fournisseurs pourraient combler le vide, que ce soit d'autres tiers fournisseurs de services, le Programme extra-mural ou d'autres.

M. Steeves : Je me suis trompé. L'annonce est survenue il n'y a pas tout à fait une semaine. Peut-être aurons-nous un plan complet en place d'ici à vendredi, soit dans deux ou trois autres jours. Les Infirmières de l'Ordre de Victoria sont des tiers fournisseurs de services, absolument. Elles fournissent des services aux gens du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci sont les gens qui ont élu le gouvernement actuel pour les aider. Pour bien des personnes, y compris pour les personnes âgées dans les régions rurales, la visite des Infirmières de l'Ordre de Victoria était une partie essentielle de la semaine. Les soins n'étaient pas seulement fournis pour des raisons de santé, mais aussi pour des raisons de santé mentale. Pour beaucoup de personnes, il s'agissait d'une présence amicale chaque semaine. Il se pouvait bien que ce soit leur seule visite de la semaine.



Presque une semaine s'est écoulée maintenant, et le ministre de la Santé semble s'intéresser davantage à mettre les programmes sociaux à rançon au moyen de sa révision des programmes. Je pense que le ministre devrait revoir ses priorités et mettre la crise liée aux Infirmières de l'Ordre de Victoria en tête de liste. Il devrait aussi mettre les régions rurales du Nouveau-Brunswick en tête de liste. Si le ministre dit que le plan d'urgence provisoire ne sera pas prêt dans deux jours, peut-il s'engager à nous dire quand il sera prêt?

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Merci pour la question. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, l'annonce faite en ce qui concerne les Infirmières de l'Ordre de Victoria a surpris tout le monde, y compris le ministère et moi-même. Nous avons appris la nouvelle vendredi, comme tout le monde.

Nous parlons ici d'un fournisseur qui a mis fin à ses activités dans six provinces canadiennes, alors cette décision n'aura pas seulement des répercussions sur le Nouveau-Brunswick. Les Infirmières de l'Ordre de Victoria existent depuis 118 ans, alors personne ne s'attendait à cette nouvelle.

Présentement, nous sommes en train de faire une révision complète des programmes et des services qui étaient offerts dans la province par les Infirmières de l'Ordre de Victoria. Nous cherchons à voir où sont les bris dans les services offerts à la population et qui serait dans une meilleure position pour combler ces vides, que ce soit le Programme extra-mural ou autres. Alors, nous faisons cet exercice, et dès que nous aurons des nouvelles...

[Traduction]

M. Steeves : Nous cherchons un plan d'urgence provisoire. Les autres provinces auront peut-être des idées elles aussi. À notre avis, vous pourriez peut-être accepter le personnel infirmier et le personnel de soutien de VON, qui sont sans emploi à l'heure actuelle. Ils sont formés. Ils ont l'expérience. Ils connaissent les malades, en particulier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Ils sont prêts à fournir les services. Ne pourraient-ils pas être transférés à l'extra-mural, au moins comme mesure d'urgence provisoire? Transférez-les à l'extra-mural et prenez soin des gens du Nouveau-Brunswick. Il me semble que cela aurait pu être fait 10 minutes mêmes après l'annonce.

Les gens veulent des réponses du gouvernement, que ce soit dans cinq jours, dans sept jours, ou peu importe. Ils veulent des réponses et ils en ont besoin immédiatement. Ils doivent savoir ce qui se passera cette semaine et la semaine prochaine. Nous avons été sans les services de VON pendant cinq jours dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, pour certaines de nos personnes âgées, certains de nos anciens combattants, de nos enfants et de nos bébés et de certaines de nos nouvelles mamans. Le gouvernement prendra-t-il l'engagement d'intégrer VON, le personnel infirmier et le personnel, au Programme extra-mural?



L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, je veux rassurer l'opposition et le public en général sur le fait que nous prenons très au sérieux la fermeture des services de VON. Il s'agit d'un tiers fournisseur de services. Ce ne sont pas des employés du gouvernement. Ils font du travail contractuel pour le gouvernement, tout comme de nombreux tiers fournisseurs de services. Ce que le député d'en face propose n'est même pas possible selon les conventions collectives et des éléments analogues. Nous évaluons la situation.

Dans l'ensemble de la province, nous examinons les répercussions des fermetures, les services et programmes touchés et la manière dont nous pouvons nous occuper du vide ainsi créé. D'autres fournisseurs de services ont offert d'aider. À l'interne, nous savons que le Programme extra-mural a aussi une certaine capacité. Lorsque nous parlons de vaccins, par exemple, nous savons que les pharmacies locales les administrent aussi. Nous essayons d'évaluer la situation. Aussitôt que nous aurons un plan...

Révision stratégique des programmes

M. Coon : Le gouvernement a présenté une liste d'options pour s'attaquer au déficit. Le ministre responsable de la révision a beaucoup parlé du processus de consultation public qui a mené à ces options. J'ai dit que cela avait été bien fait. Les gens du Nouveau-Brunswick ont vraiment donné de nombreuses idées.

Toutefois, je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi certaines des meilleures propositions ont été retirées de l'ordre du jour. Dans le document *Ce qui s'est dit*, publié au cours de notre récente session, de nombreuses personnes ont dit qu'elles voulaient que le gouvernement actuel annule ou réduise les subventions aux entreprises. Ma question pour le ministre responsable de la Révision stratégique des programmes est la suivante : Pourquoi l'annulation ou la réduction des subventions aux entreprises a-t-elle été retirée du document sur les options?

L'hon. M. Boudreau : Je voudrais remercier le député de Fredericton-Sud de la question et je veux le remercier d'avoir participé à ce qui a été un long processus. Il est le seul député du côté de l'opposition à avoir participé d'une manière vraiment constructive.

En tant que gouvernement, nous avons des choix à faire. Nous avons tenu de vastes consultations dans l'ensemble de la province. Nous avons obtenu les idées de gens du Nouveau-Brunswick, de parties prenantes et de la bureaucratie. Les choix présentés dans le rapport sont ceux qui, selon nous, représentent mieux l'ensemble des idées que nous avons entendues et les solutions pour aller de l'avant. Au cours des prochains mois, nous voulons obtenir encore une fois les opinions des gens du Nouveau-Brunswick sur les choix contenus dans le rapport. Comme nous l'avons toujours dit, toutes les décisions seront prises à temps pour le deuxième budget.

M. Coon : L'annulation des subventions aux entreprises était en tête de la liste des gens qui ont participé aux consultations. Elle faisait partie des 10 meilleures idées du rapport intitulé *Ce qui*



s'est dit, tout comme les redevances sur nos ressources naturelles et le fait de ne pas céder nos ressources naturelles à prix réduit. Dans le discours du trône cette semaine, une nouvelle stratégie forestière et l'élargissement de notre secteur minier ont été mentionnés. Si tel est le cas, il y aurait de nouvelles occasions d'augmenter nos recettes en demandant aux compagnies des prix qui tiennent compte de leur juste valeur et d'un rendement équitable pour le Nouveau-Brunswick. Pourquoi l'augmentation des redevances sur nos ressources naturelles a-t-elle été retirée de l'ordre du jour et du document sur les options?

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, j'aimerais remercier le député d'en face pour sa question. Comme il le sait très bien, une des priorités — si ce n'est pas la toute première — de ce gouvernement est la création d'emplois et le développement économique. Nous avons déjà mis en place certaines mesures pour vraiment mettre pleinement l'accent sur cette priorité et obtenir le maximum de résultats. Il y a eu la création d'Opportunités Nouveau-Brunswick. Nous avons une façon différente de faire affaire avec les entreprises, car nous leur donnons de l'argent uniquement une fois que les emplois ont été créés, contrairement à ce que, dans le passé, faisait l'ancien gouvernement. Nous pouvons même parler des choix que nous avons indiqués dans le rapport en question. Certains choix auront une incidence sur les entreprises, particulièrement sur les grosses compagnies, en fonction de la direction à suivre qui aura été retenue. Toutefois, c'est pour cela que nous avons publié un rapport sur les choix offerts ; nous voulons connaître l'avis des gens du Nouveau-Brunswick sur les meilleurs choix à prendre pour faire avancer notre province.

[Traduction]

M. Coon : Le ministre a dit qu'il voulait réellement les idées des gens du Nouveau-Brunswick sur les options que son gouvernement leur présente pour s'attaquer au déficit. Ma question pour le ministre est la suivante : Déposera-t-il une motion à la Chambre en vue de demander que le rapport sur les options pour s'attaquer au déficit soit envoyé au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires? Des audiences publiques sur les options présentées seront-elles tenues pour que le comité puisse faire rapport à la Chambre sur ce que les gens du Nouveau-Brunswick ont dit?

L'hon. M. Boudreau : Dès que nous aurons terminé la période des questions aujourd'hui, je déposerai le rapport à l'Assemblée législative, ce qui est la pratique habituelle. Nous aurons ensuite les semaines suivantes pour débattre les options du rapport, les choix que nous, en tant que gens du Nouveau-Brunswick, devons faire. Tout cela mènera à notre deuxième budget, qui sera déposé par mon collègue le ministre des Finances au cours de la nouvelle année.

Nous aurons tout le temps nécessaire. Nous demandons aux gens du Nouveau-Brunswick de lire le rapport et de donner des idées sur le rapport. Ils peuvent le faire en ligne, en personne auprès de leur député ou par écrit. Il y aura d'autres mécanismes accessibles pour que les gens du Nouveau-Brunswick aient leur mot à dire sur les divers choix. Toutefois, nous devons être



clairs. Il faudra faire des choix difficiles. Si les gens du Nouveau-Brunswick ne veulent pas faire certains choix, ils devront nous dire ceux qu'ils sont prêts à faire.

M. K. MacDonald : À des fins de précision, nous avons annoncé les écoles de Riverview et de Woodstock. Nous avons remis la lettre d'approbation pour le débarcadère pour barges de Lorneville, et la somme de 200 millions de dollars pour la modernisation de la raffinerie était le fait de la famille Irving et non du gouvernement Gallant.

Je voudrais adresser ma question au ministre responsable de la révision stratégique des programmes, l'ex-ministre des Finances qui a porté notre déficit à près de 1 milliard de dollars, l'homme qui a donné à la Banque de Nouvelle-Écosse le statut de créancier privilégié pour Atcon, ce qui a permis à la banque de récupérer presque l'entièreté de son investissement tandis que les contribuables du Nouveau-Brunswick n'ont reçu que des miettes. En raison du déficit de 1 milliard de dollars et du fiasco des créanciers d'Atcon, comment le ministre s'attend-il à ce que les gens du Nouveau-Brunswick le prennent au sérieux?

L'hon. M. Gallant : J'aime certainement les paroles passionnées du député d'en face. J'espère qu'il prendra maintenant le temps qui lui est accordé pour énumérer les projets auxquels il s'oppose. J'aimerais savoir à quels projets d'infrastructure les gens de l'opposition s'opposent. Ils disent que nous ne devrions pas investir dans l'infrastructure. Nous disons que nous devons stimuler l'économie, créer des emplois et nous assurer d'être prospères à long terme. Non seulement les députés d'en face ne nous disent-ils pas les projets auxquels ils s'opposent, mais ils veulent maintenant s'attribuer le mérite de certains des investissements dans l'infrastructure. Il ne s'agit pas de s'attribuer le mérite.

Nous débattons des politiques. Nous débattons de l'orientation de notre province. Nous débattons des choix qui nous sont présentés. À notre avis, nous devons investir dans ce qui créera des emplois et stimulera l'économie, tel que l'infrastructure. J'aimerais que le député qui a soulevé la question de l'infrastructure nous dise les projets auxquels les gens d'en face s'opposent.

M. K. MacDonald : C'est toujours une question de s'attribuer le mérite pour le gouvernement Gallant.

Je suis tout à fait convaincu que le gouvernement libéral Gallant a besoin d'argent pour financer ses promesses électorales d'une valeur de 3 milliards de dollars et sa caisse noire de 150 millions de dollars. Dans le discours du trône prononcé hier, nous avons appris que tout était sur la table. J'aimerais demander ce qui suit au ministre responsable de la révision stratégique des programmes ou au premier ministre. Pourquoi ne voyons-nous pas les promesses électorales d'une valeur de 3 milliards de dollars ou la caisse noire de 150 millions de dollars sur la table pour fins de discussion?

L'hon. M. Gallant : Il s'agit d'une réserve pour éventualités. Il est clair que les gens d'en face ne comprennent pas de quoi il s'agit. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'ont pas atteint un de leurs



objectifs en vue de réduire le déficit. Ils n'ont pas pu le faire. Étant donné que nous les avons vus se démener, nous avons dit qu'il pouvait être important pour nous d'avoir un petit coussin et de nous assurer d'avoir une réserve pour éventualités. J'aimerais que le député d'en face reconnaisse ce qu'est vraiment une réserve pour éventualités.

En deuxième lieu, le député parle encore des dépenses et des investissements que nous faisons. Il critique nos investissements. L'élément auquel les gens d'en face s'attaquent toujours est l'infrastructure. Le député d'en face n'a pas répondu à ma question, mais, dans le préambule de sa question précédente, il a énuméré ce qu'il appuie. Il s'agit d'éléments qui se trouvent dans les circonscriptions des gens d'en face. Je demande au député de prendre la parole pour nous dire avec passion les projets d'infrastructure auxquels ils s'opposent.

Atcon

M. K. MacDonald : Le premier ministre est dans de beaux draps, et la situation se corse.

Je m'attends à ce que tout le monde sache déjà que des serveurs informatiques ont été livrés à la GRC lundi. Nous apprendrons peut-être un jour pourquoi le statut de créancier des contribuables a été accordé à la Banque de Nouvelle-Écosse. J'aimerais demander au ministre qui a approuvé le transfert de notre statut de créancier — ou au premier ministre, s'il choisit de prendre la parole — pourquoi il a approuvé le transfert à 100 % quand la demande ne visait qu'un petit pourcentage. Monsieur le ministre, Monsieur le premier ministre, pourquoi avez-vous approuvé le transfert à 100 % du statut de créancier quand la demande ne visait que 20 % de celui-ci?

L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, comme vous le savez, j'en suis sûr — et comme le député d'en face devrait le savoir, étant donné qu'il siège à l'Assemblée législative depuis un bon bout de temps —, les trois questions accordées à un député du côté de l'opposition sont censées porter sur un seul sujet. Il est très difficile de comprendre la question que le député d'en face essaie de soulever et sur laquelle il met l'accent.

Ce qui est très clair, c'est où nous mettons l'accent de ce côté-ci de l'Assemblée législative : créer des emplois, investir dans les soins de santé et veiller à ce que nous ayons un système d'éducation de premier ordre. Encore une fois, un des piliers de notre plan visant la création d'emplois — il s'agit d'un plan diversifié comptant de nombreux piliers — est d'investir de façon stratégique dans nos infrastructures. Voilà qui favorise la création d'emplois. Cela stimule l'économie à un moment où les gens du Nouveau-Brunswick cherchent du travail et à un moment où les gens d'un bout à l'autre du Canada cherchent du travail.

Nous croyons à l'investissement stratégique dans nos infrastructures. Les parlementaires d'en face essaient de donner l'impression qu'ils sont contre ; pourtant, ils refusent de nommer un seul projet auquel ils s'opposent. Ils ne vantent que les projets qu'ils aiment dans leurs circonscriptions.



Hauts fonctionnaires de l'Assemblée

M. Fairgrieve : En tant que député nouvellement élu, je suis tenu de rencontrer le commissaire aux conflits d'intérêts dans un délai de 30 jours. Étant donné que ce poste est vacant depuis un certain temps, le premier ministre me dirait-il qui je dois rencontrer pour respecter mes obligations?

L'hon. M. Gallant : Comme nous l'avons déjà dit par l'entremise des médias, nous examinons la question.

[Original]

Il faut comprendre qu'il n'est pas évident de trouver des personnes qui ont les compétences requises pour occuper un tel poste. Je serai très transparent, sans toutefois nommer qui que ce soit, et ce, afin d'être respectueux des gens impliqués. Cela étant dit, nous avons approché plusieurs personnes qui ont les compétences requises, mais, en fin de compte, celles-ci ont refusé le poste en question. Alors, ce n'est pas aussi évident que peuvent le penser les gens. Bien sûr, nous allons reconsidérer le processus, parce qu'il y a déjà quelques personnes à qui nous avons offert le poste qui ne l'ont pas accepté, et ce, pour diverses raisons.

Je pense qu'il s'agit d'une bonne question. Je suis fier de voir le député de Carleton profiter de sa première question pour nous offrir quelque chose de substantiel. J'espère que cela se continuera dans son cas, parce que ce n'est certainement pas ce que font ses collègues.

[Traduction]

M. Fairgrieve : Lors de récentes réunions du CAAL, l'ombudsman du Nouveau-Brunswick s'est dit préoccupé du fait que le poste de commissaire aux conflits d'intérêts était vacant depuis presque cinq mois. Il a mentionné des raisons pour lesquelles il fallait immédiatement pourvoir le poste et il a recommandé des façons d'y arriver. Le premier ministre et son gouvernement envisagent-ils de donner suite à ces recommandations?

L'hon. M. Gallant : Oui, comme le veut la coutume, nous avons constaté que, dans le passé, le commissaire aux conflits d'intérêts était normalement un juge. C'est normalement un juge à la retraite, c'est-à-dire quelqu'un qui a de l'expérience juridique. Nous vérifions si une telle expérience doit toujours être une condition préalable, car, comme je l'ai mentionné en réponse à une question précédente, le poste a été offert à des juges à la retraite qui, pour différentes raisons, ne l'ont pas accepté.

Je pense qu'il est important de préciser que la situation n'était pas prévue. Évidemment, l'ancien commissaire aux conflits d'intérêts a bien fait, pour sa santé, de dire qu'il était préférable pour lui, pour sa famille et, en fin de compte, je suppose, pour les gens du Nouveau-Brunswick qu'il se retire. Nous comprenons pleinement, mais nous voulons indiquer très clairement que la situation n'était pas prévue. Nous nous occupons de la situation. Encore une



fois, nous examinons nos options pour l'avenir. Notre gouvernement examine sérieusement les suggestions de l'ombudsman.

M. Fairgrieve : Au Nouveau-Brunswick, nous disposons d'un processus impartial bien défini de sélection des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Le poste de commissaire aux conflits d'intérêts est vacant depuis presque cinq mois. Le délai prolongé indique-t-il que le gouvernement actuel a l'intention de modifier la nature impartiale du processus?

L'hon. M. Gallant : Pas du tout. Nous nous assurerons de suivre le processus, mais il faut que des gens s'intéressent au poste. Malheureusement, comme nous l'avons dit, trouver des gens intéressés, ce n'est certainement pas aussi facile que nous le voudrions.

Encore une fois, je pense que la question précédente du député d'en face était bonne, car l'ombudsman a fait des suggestions que nous trouvons bonnes, et nous les examinons.

Je veux répéter que la situation était un peu inattendue. Elle est regrettable pour tout le monde et encore plus pour l'ancien commissaire aux conflits d'intérêts. Nous lui souhaitons évidemment bon rétablissement alors qu'il se remet de problèmes de santé. Dans le plus bref délai possible, nous confierons le poste et les responsabilités au commissaire aux conflits d'intérêts.

Je pense qu'il est formidable de voir les gens d'en face se lever pour applaudir. Encore une fois, j'accueille le député d'en face pour la première fois à l'Assemblée législative et je suis certain qu'il représentera bien les gens de sa collectivité.

M. Jeff Carr : Je trouve cela intéressant que le premier ministre ait parlé plus tôt, dans l'un de ses préambules, de vouloir mettre de côté la petite politique. S'il veut mettre de côté la petite politique, il devrait redonner les 500 emplois SEED à la région de la capitale dans le budget de cette année, plutôt que de les affecter à une autre région. Je vous en remercie à l'avance.

Ressources humaines

Depuis juin dernier, le ministre des Transports et de l'Infrastructure connaît une situation dans son ministère concernant un commissionnaire de 64 ans qui a été démis de ses fonctions. Ses heures ont été réduites, et il a été forcé de travailler dehors. Pourtant, le ministre n'a rien fait pour intervenir.

Peu après son élection, le premier ministre a dit qu'il créerait des emplois. Puis, il a dit qu'il créerait les conditions nécessaires pour permettre à d'autres personnes de créer des emplois. Voici ma question pour le premier ministre ou pour le ministre des Transports et de l'Infrastructure : Créez-vous immédiatement les conditions permettant à Wayne Grant de reprendre l'emploi qu'il occupait auparavant?



L'hon. M. Melanson : Je vous remercie de la question. Manifestement, la question a beaucoup suscité l'attention des médias. Je veux expliquer de nouveau sur le parquet de l'Assemblée législative ce que j'ai dit dans les médias.

Il est question d'un tiers fournisseur de service à l'égard duquel le ministère des Transports et de l'Infrastructure a une obligation contractuelle. J'ai dit publiquement que, dans une telle situation, comme dans d'autres situations, un tiers fournisseur doit respecter toutes les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick. Il s'agit ici d'une de ces situations. Les tiers fournisseurs doivent respecter les lois en vigueur et prendre des mesures en fonction de celles-ci.

Je pense qu'il est important de noter que je n'interviendrais pas dans un dossier concernant les ressources humaines d'un tiers. La responsabilité et la prise de décision reviennent au tiers. Dans notre cas, ce que nous voulons, c'est le respect des lois et la prestation des services.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

